

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2025**

L'an 2025, le 5 novembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses		Christian SOUBIE
Jérémy ECALE	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCACHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses		Christophe VIANDON
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Bonnetan d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Alain BARGUE en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le Président salue les aménagements PMR réalisés par la commune de Bonnetan dans sa salle et souligne que la Communauté de communes a elle aussi été exemplaire dans tous ses bâtiments et porte une ambition forte d'accessibilité dans le futur pôle éducatif de la Séguinie.

Le Président remercie les services de Gironde numérique pour leur présence afin de présenter aux membres du conseil communautaire l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique ainsi que les services que Gironde numérique est susceptible de proposer aux collectivités locales. (diaporama joint)

Christophe Viandon met en avant le rôle majeur du conseil départemental. Sans son implication, le déploiement de la fibre n'aura pas pu se faire aussi vite

Christian Soubie souligne l'importance de la vigilance des élus auprès des habitants les plus fragiles avec la suppression technique du cuivre d'ici à 2028.

A la demande d'Hélène Le Roux, Gironde numérique précise qu'une partie des services numériques proposées par Gironde numérique fait partie d'un pack généré par l'adhésion de la Communauté de communes. Une autre partie des services dits à la carte font l'objet d'une prestation payante sur devis pour la commune demandeuse.

Il est proposé une présentation plus précise aux DGS et aux secrétaires généraux de mairie. Celle-ci se fera lors de la réunion régulière de ces agents. La prochaine est programmée le jeudi 27 novembre à la mairie de Tresses.

### Ordre du jour :

Le Président porte à connaissance du conseil communautaire l'information suivante qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises en Bureau communautaire. La commune de Tresses a recruté un agent de catégorie A pour assurer la commande publique et la recherche de financement. Cet agent sera mis à disposition 2 jours par semaine à la Communauté de communes "les Coteaux bordelais" pour exercer des missions similaires mais surtout, comme le souhaite le Bureau, pour examiner et préfigurer la possibilité de créer un service commun à l'instar de ce qui existe avec le service commun « finances – comptabilité »

1	<p><b>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025</b></p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>
2	<p><b>Délibération portant attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo du territoire des Coteaux bordelais</b></p> <p>Le Président invite Alain Bague, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bague rappelle l'engagement fort de la Communauté de communes en soutien à l'investissement des communes dans la mise en œuvre du schéma vélo des Coteaux. Ainsi, la moitié du reste à charge des communes est porté par la Communauté de communes. Dans le cas présent, il présente les 2 dossiers concernant Bonnetan (19 889 €) et Tresses (4 188.13 €)</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Le Président remercie Christophe Colinet qui instruit les dossiers présentés par les communes et précise que les dossiers de Carignan de Bordeaux et de Pompignac sont en analyse et devraient pouvoir être présentés lors de la prochaine séance du conseil communautaire.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
3	<p><b>Délibération portant signature d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la délégation de compétence d'organisation de la mobilité locale et du transport à la demande</b></p> <p>Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch et Patrick Bonnier, rapporteurs à présenter le projet de délibération.</p> <p>Les rapporteurs rappellent que la région Nouvelle-Aquitaine est autorité organisatrice des mobilités sur notre territoire et qu'un contrat opérationnel des mobilités (COM) a été signé entre la Région et l'ensemble des Communautés de communes du cœur entre deux mers. Ils précisent que dans le cadre de ce contrat la région peut déléguer par convention des actions de mobilités à la Communauté de communes.</p> <p>Aussi, il est proposé dans un 1<sup>er</sup> temps que la région délègue à la Communauté de communes le transport à la demande et l'accompagnement au développement du covoiturage.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch apporte des précisions quant au transport à la demande et ses perspectives d'évolution. Patrick Bonnier apporte des précisions quant aux actions en lien avec le covoiturage.</p> <p>Le Président remercie les rapporteurs et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Nathalie Roca estime qu'il faudra assurer une forte communication pour faire connaître l'application covoit modalis.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch fait état d'une réflexion engagée avec la Communauté de communes des Portes de l'Entre eux Mers et la Communauté de communes du Créonnais pour élargir le champ géographique de l'offre de TAD.</p>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

#### 4 Délibération portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026

Le Président rappelle les objectifs du débat d'orientations budgétaires. Il indique que ce débat permet au conseil communautaire, conformément aux dispositions des articles L. 2312-1, L3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'être informé des grands équilibres budgétaires ;
- de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- de prendre connaissance des modalités de recours à l'emprunt et la structuration de la dette ;
- d'évoquer l'évolution de la pression fiscale ;
- d'évoquer l'évolution des dépenses en personnel en lien avec la mutualisation recherchée.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect des dispositions législatives.

Le Président met en exergue un certain nombre de points qui sont développés dans le rapport qui a été transmis à l'ensemble des élus avec la convocation. Il rappelle que les débats parlementaires ont pris du retard. Le Président souligne que le projet de loi de finances prévoit des mesures très fortes qui auront un impact significatif sur le budget des collectivités territoriales et sur leur capacité d'action.

Les grandes mesures annoncées :

- Reconduction et doublement du DILICO
- Diminution du Fonds Vert passant à 650 M d'euros (contre 2.5 milliards en 2024).
- DGF « gelée » au niveau 2025
- Progression de la DSU, DSR de 140 M à 150 M d'euros, à pondérer toutefois car ces hausses seront intégralement financées à l'intérieur de la DGF et entraîneront des fortes pertes sur les parts forfaitaires de DGF
- Minoration d'un ensemble de dotations appelées « variables d'ajustement » (notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) à hauteur de 527 M d'euros
- Réduction de 25% des allocations compensatrices relevant des locaux industriels (niveau de 2021).  
=> Pour la CDC cela représenterait un prélèvement de 345 k€
- Modification du calendrier pour le FCTVA
- Simplification des normes : un « grand chantier », en contrepartie des efforts réalisés par les collectivités

Le Président présente les grandes lignes de ce qui pourrait être le prochain budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### Fonctionnement :

Il est proposé de rester prudent : de diminuer les dépenses et de minimiser les recettes

Dépenses de Fonctionnement	BP 2025	Réalisé / Engagé 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	2 593 500,00 €	2 038 131,42 €	2 443 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	946 000,00 €	807 744,91 €	946 000,00 €
014 - Atténuations de produits	2 662 500,00 €	2 557 177,00 €	2 662 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	605 891,00 €	0,00 €	116 964,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	136 201,29 €	140 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 396 300,00 €	3 786 937,67 €	4 196 300,00 €
66 - Charges financières	17 500,00 €	9 326,95 €	16 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>11 361 691,00 €</b>	<b>9 335 519,24 €</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

Recettes de Fonctionnement	BP 2025	Réalisé / Engagé 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	155 000,00 €	155 000,00 €	0,00 €
013 - Atténuations de charges	6 000,00 €	30 792,70 €	6 000,00 €
73 - Impôts et taxes	4 400 191,00 €	4 384 633,00 €	4 200 000,00 €
731 - Fiscalité locale	5 380 000,00 €	5 243 055,18 €	5 030 264,00 €
74 - Dotations et participations	1 420 000,00 €	1 557 711,66 €	1 285 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €	984,30 €	500,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €	140,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>11 361 691,00 €</b>	<b>11 372 316,84 €</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

#### Investissement

Les dépenses 2026 correspondront en grande partie aux projets déjà lancés comme le Pôle Educatif Séguinie, le schéma vélo dont les fonds de concours aux communes, la réhabilitation du Domaine de La Frayse, les travaux de mises aux normes des crèches.

Les restes à réaliser seront repris lors du BS 2026.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé / Engagé 2025	BP 2026
<b>Total Opérations</b>	<b>11 130 657,30 €</b>	<b>1 816 255,95 €</b>	<b>10 619 610,24 €</b>
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	1 044 898,11 €	693 599,85 €	300 000,00 €
102 - ZONES D'ACTIVITES	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
103 - BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES	280 418,37 €	42 002,59 €	200 000,00 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	98 558,21 €	43 685,84 €	50 000,00 €
105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES	331 670,00 €	202 187,24 €	200 000,00 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	166 442,85 €	161 097,56 €	100 000,00 €
107 - DOMAINE DE LA FRAYSE	324 480,00 €	48 412,00 €	300 000,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	2 164 189,76 €	195 233,49 €	500 000,00 €
109 - POLE EDUCTATIF SEGUINIE	6 600 000,00 €	430 037,38 €	8 849 610,24 €
110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>Total hors opération</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>96 694,08 €</b>	<b>115 000,00 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	113 000,00 €	96 694,08 €	115 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>11 253 657,30 €</b>	<b>1 912 950,03 €</b>	<b>10 734 610,24 €</b>

Les recettes nouvelles 2026 correspondent à la DSIL et à la participation de la mairie de Tresses pour le Pôle éducatif Séguinie.

A noter que ce projet bénéficiera d'une aide de l'état à hauteur de :

- DETR 2025 : 350 000 €
- DSIL sur 3 ans 2025, 2026 et 2027 : 1 428 472,50 €

La CAF devrait participer à hauteur de 600 000 € mais nous n'avons pas encore reçu les notifications officielles, donc ne figurent pas dans le BP.

L'emprunt d'équilibre de 9,6 M€ sera révisé au moment du BS avec l'intégration des résultats 2025 tout comme le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé / Engagé 2025	BP 2026
<b>Total Opérations</b>	<b>380 332,03 €</b>	<b>1 363 642,22 €</b>	<b>656 157,50 €</b>
<b>104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>	<b>7 938,43 €</b>	<b>17 927,42 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>108 - MOBILITES ACTIVES</b>	<b>270 393,60 €</b>	<b>270 393,60 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>973 321,20 €</b>	<b>656 157,50 €</b>
<b>Total hors opération</b>	<b>10 873 325,27 €</b>	<b>8 014 395,99 €</b>	<b>10 078 452,74 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>4 465 545,41 €</b>	<b>4 465 545,41 €</b>	
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>605 891,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>116 964,00 €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>136 201,29 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>3 361 888,86 €</b>	<b>3 412 649,29 €</b>	<b>202 200,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 619 288,74 €</b>
<b>Total général recettes d'investissement</b>	<b>11 253 657,30 €</b>	<b>9 378 038,21 €</b>	<b>10 734 610,24 €</b>

Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Nathalie Maviel note avec satisfaction l'importance des subventions et soutien autour du pôle éducatif de la Séguinie.

Patrick Bonnier indique que des petites communes se trouve également sous la menace de prélèvement DILICO : plus de 10 000 € pour la commune de Croignon.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui s'est appuyé sur le rapport transmis aux élus en même temps que la convocation.

**5 Délibération portant relevé des décisions du Président de juin à octobre 2025**

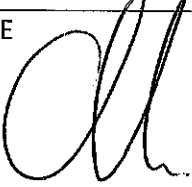

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le Conseil en prend acte.

Le Président rappelle que le Conseil communautaire se réunira le 17 décembre à 19h à Croignon puis le 4 mars à 20h à Fargues Saint-Hilaire et que la cérémonie des vœux est programmée le 21 janvier à 19h à Carignan de Bordeaux.

Maryse Aubin présente un bilan de la saison culturelle 2025 (diaporama joint).

Elle invite les élus à profiter plus largement de ces moments forts de la vie culturelle locale.

La séance est levée à 20h30

<p>Christian SOUBIE</p>  <p>Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »</p>	<p>Alain BARGUE</p>  <p>Le secrétaire de séance</p>
---	--